

Fiche d'inscription
Multisports
Saison 2017-2018

Enfants en maternelle (PS/MS) 1h de cours 115.00 €

Samedi de 9h à 10h

Places limitées

Enfants en maternelle (GS) 1h de cours 115.00 €

Samedi de 10h à 11h

Places limitées

Enfants en élémentaire (CP/CE1/CE2/CM1/CM2) 2h de cours 190.00 €

Le mercredi de 14h à 16h

Places limitées

ou Le samedi de 11h à 13h

Places limitées

Supplément pour les extérieurs à la commune 20.00 €

sous réserve de disponibilités, priorité donnée aux Saclaysiens.

Les cours se dérouleront principalement au **Gymnase du Val (Gymnase de Favreuse)** et quelques séances au **Dojo du Bourg (Gymnase des Prés Basques)**.

Pour tout renseignement complémentaire, rendez-vous au :

Forum des associations de Saclay
Samedi 9 septembre 2017 à partir de 13h30

Ou multisports.saclay@gmail.com

Attention, la priorité est donnée aux préinscriptions, c'est-à-dire aux dossiers remis avant le forum (les deux fiches à compléter + le chèque de règlement). Le certificat médical d'aptitude à la pratique du Multisports devra être transmis avant le 30 septembre 2017 pour clôturer l'inscription.

Les dossiers sont à déposer dans la boîte aux lettres de la Présidente.

Contacts (en soirée uniquement):

Présidente : Isabel BERGER – 06 32 04 21 29, 35 rue Emile Zola SACLAY (Val)

Trésorier : Olivier RICHARD – 06 24 71 26 04

Règlement Intérieur Multisports- Saison 2017/2018

Le Club Omnisport de Saclay (COS) est une association Loi 1901 (*siret* : 326 753 373 00025 – *naf* : 926C) qui a pour vocation de faire découvrir et pratiquer le sport à tous. Le COS comprend 14 sections dont la section Multisports.

L'inscription à la section Multisports de Saclay demande **l'approbation du règlement intérieur de la section et celui du COS** (<http://cosaclay.fr/club/wp-content/uploads/2013/06/Reglement.pdf>). Elle implique le respect des droits et des devoirs.

Inscription

Les parents de l'adhérent rempliront et signeront la fiche d'inscription par enfant mineur, entraînant l'acceptation du présent règlement intérieur.

Tous documents réclamés lors de l'inscription (1 certificat médical d'aptitude à la pratique du Multisports, 1 fiche d'inscription dûment remplie, 1 chèque à l'ordre du COS) devront être fournis dans les plus brefs délais à un membre du bureau Multisports.

Le certificat médical est obligatoire pour la pratique du Multisports et devra être fourni au plus tôt pour le 1er cours de la saison (**au plus tard le 30 septembre 2017**).

Les dates de cours pour la saison seront communiquées par mail aux parents après le forum des associations. Les enfants bénéficient de 2 séances d'essai qui correspondent aux 2 premiers cours de la saison 2017-2018.

La cotisation donne droit au cours hebdomadaire correspondant à l'âge de l'enfant.

Le montant de la cotisation est annuel et forfaitaire, valable pour une saison (de septembre à juin). Cette cotisation inclus l'adhésion au COS. Aucun cours ne sera dispensé durant les vacances scolaires de la Zone C. Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'arrêt en cours d'année, à l'issue des 2 séances d'essai, quelle qu'en soit la cause.

Cours

Le nombre d'adhérents par cours est strictement limité selon la tranche d'âge des enfants.

L'absence d'un animateur entraînant l'annulation d'un cours sera annoncée par mail ou par voie d'affichage au gymnase de Favreuse (Val) ou au gymnase des Prés Basques (Bourg) et ne saurait faire l'objet d'aucun remboursement.

Les personnes non licenciées, parents, frères, sœurs ou autres, ne peuvent pas rester dans les salles pendant les cours.

Les enfants seront conduits en tenue de sport (jogging) (Les baskets seront propres et mises sur place...).

Pour ne pas déranger le bon déroulement des cours, les parents devront conduire et récupérer leur enfant à l'heure auprès du professeur.

La responsabilité de l'association n'est engagée que lorsque les parents ou le représentant légal ont confié le mineur à l'animateur responsable du cours, sur le lieu du cours ou s'ils ont signé une décharge. Aucun mineur ne pourra quitter seul le Gymnase (du Bourg ou du Val) si les parents ou le représentant légal n'ont pas signé d'autorisation.

Nous rappelons aux adhérents et à leur famille que tout déplacement lié à la section, effectué dans une voiture personnelle, est sous la responsabilité du conducteur et non du COS.

Règles

Une bonne tenue, le respect des personnes et du matériel sont de règle au sein de l'association. Tout membre se faisant remarquer par une mauvaise conduite ou des propos incorrects pourra être exclu temporairement ou définitivement de la section, après avoir été entendu par les membres du bureau de l'association. Chaque adhérent devra se conformer aux règles mises en place par l'encadrement.

Accident

En cas d'accident, il sera fait appel aux services d'urgence qui conduiront l'adhérent accidenté à l'hôpital si nécessaire. Les parents ou le représentant légal seront informés le plus rapidement possible par l'animateur ou un membre du bureau. Le COS est couvert pour la responsabilité civile chez AXA Assurances sous le contrat n°2279303504 ; 9 rue de Paris 91400 Orsay.

Ces quelques règles sont impératives, merci de les respecter.

Fiche de renseignements
Multisports - Saison 2017/2018

PHOTO

Renseignements concernant l'enfant

NOM :

PRENOM :

Date de naissance :/...../..... **Sexe:** Féminin Masculin

Adresse:

Val Bourg Extérieur

Tél : **Portable :**

Email :@.....

Maternelle : **Eveil sportif** PS MS - **sport « découverte »** GS

Elémentaire : **Multisports** CP CE1 CE2 CM1 CM2
 Mercredi uniquement Samedi uniquement Pas de préférence

Personne(s) à prévenir en cas d'urgence :

NOM(s), prénom(s) et n° téléphone :

.....
.....
.....

TSVP →

ACCEPTATIONS ET AUTORISATIONS

Je soussigné(e), Madame, Monsieur,

(père, mère, tuteur de l'adhérent mineur)

Responsable légal de

Demeurant.....

- **Règlements intérieurs**

Déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur de la section Multisports et du règlement intérieur du COS pour la saison 2017-2018 et en accepte les conditions.

- **Dossier d'inscription**

M'engage à fournir tous les documents demandés pour la finalisation du dossier d'inscription, et en particulier **un certificat médical d'aptitude à la pratique du multisports**, et ce pour au plus tôt le 1er cours de la saison 2017-2018 au plus tard le 30 septembre 2017.

- **Attestation de pratique du multisports**

Je recevrai, avant le mois de janvier, une attestation justifiant de la pratique du multisports pour la saison 2017-2018. Aucun autre exemplaire ne pourra être délivré par la suite.

- **Autorisation de sortie du gymnase** (A remplir pour les enfants de plus de **9 ans**
A barrer pour les autres)

Autorise N'autorise pas

mon enfant à quitter seul(e) le gymnase à l'issue des cours de multisports.

- **Autorisation d'intervention médicale**

Autorise N'autorise pas

autorise l'accompagnateur de la section à prendre toutes mesures utiles en cas d'urgence (transport, admission en centre hospitalier, anesthésie locale ou générale) et déclare que cette autorisation est valable pour la durée de prise en charge de l'enfant, transport compris

- **Droit à l'image**

Autorise N'autorise pas

Le Club Omnisports de Saclay à utiliser des images fixes ou audiovisuelles sur tous supports, sur lesquelles, mon enfant mineur inscrit audit Club ou moi-même pourrait apparaître, y compris les documents publicitaires, dans le cadre de toutes activités (sportives et extra sportives) liées au Club Omnisports de Saclay et pour la saison 2017-2018, et, ayant pour objet la promotion du COS.

A, le Signature

TSVP →